APPEL D'OFFRES

« ACCOMPAGNEMENT POUR ASSISTANCE ET PILOTAGE D'UN PROJET D'ACCELERATION DE STARTUPS A NIORT »

PIÈCE n° 1

MODALITÉS DE RÉPONSE

DOSSIER ÉMIS PAR :
Association « LE PHARE »

DATE : 26/10/2017

CONTACT :

Sylvie TOUZEAU
Responsable de l'animation de la filière numérique
(Communauté d'Agglomération du Niortais)
Pour le compte de l'Association « LE PHARE »

N° TEL : 05 17 38 80 15

IMPORTANT :

> MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS ACCUSER RÉCEPTION DE CET APPEL D'OFFRES PAR MAIL À : Sylvie.touzeau@agglo-niort.fr

> MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS SIGNIFIER VOTRE PARTICIPATION À CET APPEL D'OFFRES PAR MAIL A: Sylvie.touzeau@agglo-niort.fr

> MERCI DE NOTER QUE LA REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE DOIT SE FAIRE AU PLUS TARD LE 22/11 PAR MAIL A : Sylvie.touzeau@agglo-niort.fr

ART 1 - PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

- ➔ Les caractéristiques et spécifications auxquelles doivent répondre les prestations sont celles du Cahier des Charges fourni en pièce N°3,
- ➔ Le soumissionnaire est invité à répondre strictement dans le cadre des tableaux proposés et dans le délai imparti.
- ➔ L'ensemble des offres répondant à tout ou partie de notre cahier des charges seront prises en compte.
- ➔ L'Association LE PHARE se réserve la possibilité de ne pas donner suite à cet appel d'offres.

ART 2 – LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS

- ➔ Pièce n°1 : Modalités réponses
- ➔ Pièce n°2 : Conditions d'engagement
- ➔ Pièce n°3 : Cahier des charges
- ➔ Pièce n°4 : Bordereaux de réponses

ART 3 - CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

- ➔ Les offres seront prises en compte dans la mesure où elles sont établies conformément aux présentes modalités et qu'elles respectent les impératifs de date limite de dépôt.
- ➔ Elles seront évaluées sur les qualités techniques et économiques des prestations proposées.
- ➔ Les soumissionnaires veilleront particulièrement à produire les divers éléments qui démontrent la performance de leurs prestations en intégrant la dimension planification de la mise en œuvre (charges prestataires et charges LE PHARE).
- ➔ Dans le cas où plusieurs offres jugées intéressantes présenteraient un bilan technico-économique équivalent, il sera demandé aux candidats d'en préciser le contenu et de réviser leurs propositions.

ART 4 – CONTENU DES OFFRES

Les offres devront contenir :

- ➔ les bordereaux de réponses, dûment complétés et intégrant les exigences du cahier des charges. Les informations transmises n'ont aucun caractère discriminant.
- ➔ le dossier des conditions d'engagement complété,
- ➔ l'offre détaillée,
- ➔ l'organigramme de la société et noms des interlocuteurs dédiés à l'Association LE PHARE avec fonctions et responsabilités,
- ➔ les références d'au moins trois clients. Ces références clients devront de préférence être similaires au présent projet (taille, structure, budget,...),
- ➔ un rapport détaillé précisant les moyens et l'organisation que le fournisseur se propose de mettre en œuvre pour remplir ses obligations, et plus particulièrement la composition détaillée de l'équipe opérationnelle qu'il entend mettre en place,
- ➔ *Dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, l'Association LE PHARE est susceptible de vous demander de lui transmettre, ou au tiers désigné par l'Association, lors de la consultation, les documents listés aux articles D8222-5 (au à l'article D8222-7 si le Prestataire est établi à l'étranger) et D8254-2 du Code du travail. A défaut de remise de ces documents à jour, l'Association LE PHARE se réserve le droit de ne pas donner suite à la proposition.*
- ➔ Une attestation de pouvoir, si le signataire du futur contrat n'est pas la personne désignée pour les formes juridiques de sociétés ci-dessous ;

Sociétés	**Représentant Légal pouvant déléguer un pouvoir de signature**
S.A.	*Si dotée d'un Conseil d'administration :* P-DG, DG, DGD. *Si dotée d'un directoire* : Président, DG.

S.A.S	Président
S.A.R.L.	Gérant(s)
S.C.I.	Gérant(s)
S.N.C.	Gérant(s)
Société en Commandite Simple ou par Actions.	Gérant(s)

(Exemple : Dans le cas d'une S.A.S., si le signataire n'est pas le Président, le dossier de réponse devra comporter une attestation de pouvoir correspondante)

➔ Tout autre document pertinent que le soumissionnaire jugera utile, (notamment des références).

ART 5 - DÉPÔT DES OFFRES

➔ Les offres devront parvenir à l'Association LE PHARE au plus tard **le 22 novembre 2017.**

➔ Elles seront expédiées par mail à XXX

ART 6 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

➔ Les soumissionnaires afin de bien comprendre les besoins de l'Association LE PHARE, pourront, s'ils le souhaitent, obtenir les compléments d'informations utiles à l'établissement de leurs propositions en contactant le responsable de l'appel d'offres, en posant leurs questions par mail : XXX

➔ Pour toute question technique, les prestataires sont invités à contacter les référents technique du dossier de l'Association LE PHARE : XXX

ART 7 - PROCESSUS DE CHOIX

➔ A l'issue de l'étude des offres remises, une commission interne à l'Association LE PHARE se réunira et rencontrera les soumissionnaires qui auront proposé un optimum technico-économique pour une soutenance qui aura lieu le **8 décembre 2017**.

➔ A cette occasion, les soumissionnaires sélectionnés seront invités à préciser leurs offres.

ART 8 – PLANNING DE L'APPEL D'OFFRE

➔ 26/10 : Diffusion de l'appel d'offres

➔ (Début novembre) Session de questions/réponses si nécessaire

➔ 22/11 : Réception des dossiers des soumissionnaires
➔ 30/11 : Officialisation de la présélection
➔ 8/12 : Session de soutenances à Niort
➔ 11/12 : Choix du prestataire, au plus tard : officialisation du choix définitif
➔ 14/12 : Réunion de cadrage à Paris
➔ Mi-mars 2018 : Annonce des 5 startups de la 1ère saison lors de Niort' Numéric